

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

États financiers

***Exercices clos le 31 décembre 2018 et
le 31 décembre 2017***



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Ressources Cartier inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Ressources Cartier inc. (l'« entité »), qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017;
- les états des résultats pour les exercices clos à ces dates;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les états des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers, qui indique que la capacité de l'entité d'assurer la continuité de son exploitation repose sur la réalisation de ses actifs et sur l'obtention de nouveaux fonds. Malgré le fait qu'elle ait réussi à obtenir des fonds nécessaires jusqu'à présent, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir.

Comme il est indiqué à la note 1 des états financiers, ces événements ou situations, conjugués aux autres questions exposées dans la note 1 des états financiers, indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre les autres informations et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, en nous fondant sur les travaux que nous avons exécutés sur ces autres informations, nous concluons que ces autres informations comportent une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit; et
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.**

L'associé responsable de l'émission de ce rapport est Alain Bessette

Montréal, Canada

Le 18 avril 2019

Ressources Cartier inc.
(société d'exploration)
États de la situation financière

(en \$ canadiens)	31 décembre	31 décembre
	2018	2017
	\$	\$
Actif		
COURANT		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	7 572 963	15 706 671
Autres actifs financiers courants (note 4)	27 650	31 600
Débiteurs (note 5)	1 100 817	242 315
Frais payés d'avance	118 286	61 813
	8 819 716	16 042 399
NON COURANT		
Immobilisations corporelles	8 002	6 944
Actifs d'exploration et frais d'exploration reportés (note 6)	14 417 166	13 515 566
TOTAL DE L'ACTIF	23 244 884	29 564 909
Passif		
COURANT		
Fournisseurs et autres créditeurs	324 110	437 403
Passif lié aux actions accréditives (note 12)	-	1 700 938
	324 110	2 138 341
NON COURANT		
Impôts sur les résultats et impôts miniers différés (note 11)	1 756 974	1 741 953
TOTAL DU PASSIF	2 081 084	3 880 294
Capitaux propres		
Capital-actions (note 7)	35 288 268	35 255 308
Bons de souscription	183 985	2 445 849
Surplus d'apport	2 625 207	2 178 980
Déficit	(16 954 397)	(14 220 209)
Cumul des autres éléments du résultat global	20 737	24 687
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	21 163 800	25 684 615
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	23 244 884	29 564 909

Mode de présentation et continuité de l'exploitation (note 1)

Éventualités et engagements (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration

(Signé) Philippe Cloutier, Administrateur

(Signé) Daniel Massé, Administrateur

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

États des variations des capitaux propres

(en \$ canadiens)

	Nombre d'actions	Capital- actions \$	Bons de souscription \$	Surplus d'apport \$	Composante capitaux propres de la débenture convertible \$	Déficit \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total des capitaux propres \$
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017	176 904 747	35 255 308	2 445 849	2 178 980	-	(14 220 209)	24 687	25 684 615
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	(4 989 092)	-	(4 989 092)
Variation de la juste valeur des autres actifs financiers courants	-	-	-	-	-	-	(3 950)	(3 950)
Total du résultat global	-	-	-	-	-	(4 989 092)	(3 950)	(4 993 042)
Incidence de la rémunération fondée sur des actions (note 7)	-	-	-	446 227	-	-	-	446 227
Exercice de bons de souscription (note 7)	200 000	32 960	(6 960)	-	-	-	-	26 000
Bons de souscription expirés (note 7)	-	-	(2 254 904)	-	-	2 254 904	-	-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2018	177 104 747	35 288 268	183 985	2 625 207	-	(16 954 397)	20 737	21 163 800
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016	112 641 129	22 260 938	2 411 881	1 580 662	82 971	(12 353 365)	15 800	13 998 887
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	(1 866 844)	-	(1 866 844)
Variation de la juste valeur des autres actifs financiers courants	-	-	-	-	-	-	8 887	8 887
Total du résultat global	-	-	-	-	-	(1 866 844)	8 887	(1 857 957)
Émission d'actions nette des frais d'émission et nette des impôts	53 345 594	11 128 081	-	-	-	-	-	11 128 081
Incidence de la rémunération fondée sur des actions (note 7)	-	-	-	602 697	-	-	-	602 697
Émission d'options (note 7)	35 000	11 029	-	(4 379)	-	-	-	6 650
Émission de bons de souscription (note 7)	-	-	384 328	-	-	-	-	384 328
Exercice de bons de souscription (note 7)	8 575 334	1 555 260	(350 360)	-	-	-	-	1 204 900
Conversion de la débenture convertible	2 307 690	300 000	-	-	(82 971)	-	-	217 029
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017	176 904 747	35 255 308	2 445 849	2 178 980	-	(14 220 209)	24 687	25 684 615

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

États des résultats

Exercices clos les 31 décembre

(en \$ canadiens)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Frais d'administration		
Salaires	371 638	326 548
Consultants	27 409	13 913
Rémunération fondée sur des actions-employés (note 7 et 8)	393 932	412 666
Rémunération fondée sur des actions-consultants (note 7)	6 281	70 900
Honoraires	69 232	71 208
Loyer	10 110	10 028
Développement des affaires	518 473	343 478
Assurances, taxes et permis	16 000	16 263
Intérêts et frais bancaires	18 049	22 964
Fournitures de bureau	22 140	26 225
Télécommunications	5 299	6 184
Formation et déplacements	26 160	20 547
Publicité et commandites	20 964	30 225
Information aux actionnaires	54 641	50 174
Impôts de la Partie XII.6 liée aux actions accréditives	6 531	-
	<u>1 566 859</u>	<u>1 421 323</u>
Autres dépenses (revenus)		
Dévaluation et radiation d'actifs d'exploration et frais d'exploration reportés (note 6)	5 424 280	494 395
Frais d'exploration autres	1 683	1 793
Revenus d'intérêts	<u>(164 374)</u>	<u>(99 141)</u>
Résultat avant impôts sur les résultats et impôts miniers différés	<u>(6 828 448)</u>	<u>(1 818 370)</u>
Impôts sur les résultats et impôts miniers différés (note 11)	<u>(1 839 356)</u>	<u>48 474</u>
Résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires	<u>(4 989 092)</u>	<u>(1 866 844)</u>
Perte nette par action de base et dilué	<u>(0,03)</u>	<u>(0,01)</u>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base et dilué	<u>177 041 733</u>	<u>144 533 390</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

États du résultat global

Exercices clos les 31 décembre

(en \$ canadiens)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Résultat net de l'exercice	(4 989 092)	(1 866 844)
Variation de la juste valeur des autres actifs financiers courants	<u>(3 950)</u>	<u>8 887</u>
Résultat global de l'exercice attribuable aux actionnaires	<u>(4 993 042)</u>	<u>(1 857 957)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

États des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre

(en \$ canadiens)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net	(4 989 092)	(1 866 844)
Ajustements pour :		
Impôts sur les résultats et impôts miniers différés	(1 839 356)	48 474
Rémunération fondée sur des actions - employés	393 932	412 666
Rémunération fondée sur des actions - consultants	6 281	70 900
Dévaluation et radiation d'actifs d'exploration et frais d'exploration reportés	5 424 280	494 395
Intérêts théoriques de la débenture convertible	-	4 919
Revenus d'intérêts	(164 374)	(99 141)
Intérêts perçus	160 427	85 474
	(1 007 902)	(849 157)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(5 704)	(85 130)
Frais payés d'avance	(56 473)	(55 315)
Fournisseurs et autres créditeurs	25 617	(71 842)
	(1 044 462)	(1 061 444)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions	-	14 785 000
Frais d'émission d'actions	77	(1 207 484)
Exercice de bons de souscription	26 000	1 204 900
Exercice d'options	-	6 650
	26 077	14 789 066
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 696)	(1 690)
Acquisition d'actifs d'exploration et frais d'exploration reportés	(7 111 627)	(3 584 616)
	(7 115 323)	(3 586 306)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(8 133 708)	10 141 316
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	15 706 671	5 565 355
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin (note 3)	7 572 963	15 706 671

Renseignements supplémentaires (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

(en \$ canadiens)

Incorporation et nature des activités

Ressources Cartier inc. (la « Société ») a été constituée le 17 juillet 2006 à l'origine en vertu de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* du Québec et est régie depuis le 14 février 2011 par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec). Son siège social se situe au 1740, chemin Sullivan, Suite 1000, Val-d'Or, Québec. Ses activités comprennent principalement l'acquisition et l'exploration de biens miniers au Canada.

La Société n'a pas encore déterminé si ces propriétés contiennent des réserves de minerai économiquement récupérables. Bien que, au stade actuel des travaux d'exploration, la Société prenne toutes les mesures conformes aux normes de l'industrie afin de s'assurer que les titres de propriétés minières dans lesquelles elle a un intérêt financier sont en règle, ces mesures ne garantissent pas les titres de propriété à la Société. Les titres pourraient être assujettis à des ententes précédentes non enregistrées ou au non-respect de dispositions réglementaires.

La recouvrabilité des montants indiqués au titre des propriétés minières et frais d'exploration reportés dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la capacité de la Société à obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et la production rentable future, ou du produit de la cession de tels biens. En date des états financiers, la valeur comptable des propriétés minières et frais d'exploration reportés représente, selon la direction, la meilleure estimation de leur valeur recouvrable nette. Cette valeur pourrait toutefois être réduite dans le futur.

Le 18 avril 2019, le conseil d'administration de la Société a approuvé ces états financiers annuels pour les exercices clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017.

1. Mode de présentation et continuité de l'exploitation

Les présents états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des « Autres actifs financiers courants » qui sont réévalués à la juste valeur.

Les états financiers ont été préparés selon la méthode de la continuité de l'exploitation, ce qui signifie que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses engagements et obligations dans le cours normal des activités. La capacité de la Société d'assurer la continuité de son exploitation repose sur la réalisation de ses actifs et sur l'obtention de nouveaux fonds. Malgré le fait qu'elle ait réussi à obtenir des fonds nécessaires jusqu'à présent, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir. La Société estime disposer de suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations au cours des 12 prochains mois. La Société n'a pas encore déterminé si les biens miniers renferment des réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement et n'a pas encore généré de revenus d'exploitation. La récupération du coût des biens miniers dépend de la capacité d'exploiter économiquement les réserves de minerai, de l'obtention du financement nécessaire pour poursuivre l'exploration et le développement de ces biens et de la mise en production commerciale ou du produit de la disposition des biens. Les conditions ci-dessus indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Les présents états financiers ne tiennent pas compte des ajustements qui devraient être effectués à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux montants présentés au titre des charges et au classement des postes de l'État de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas fondée, et ces ajustements pourraient être importants.

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière «IFRS». La Société fait appel à des jugements et estimations comptables critiques. Elle impose également à la direction d'exercer son jugement dans l'application des méthodes comptables retenues par la Société.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

(en \$ canadiens)

2. Principales méthodes comptables

2.1. Généralités

Les états financiers ont été préparés selon les méthodes comptables énoncées par les IFRS en vigueur au 31 décembre 2018.

Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous.

2.2. Normes, amendements et interprétations de normes existantes qui ne sont pas encore en vigueur et que la Société n'a pas adoptés de façon anticipée

À la date d'approbation de ces états financiers, de nouvelles normes et interprétations de normes existantes et de nouveaux amendements ont été publiés, mais ne sont pas encore en vigueur et la Société ne les a pas adoptés de façon anticipée.

La direction prévoit que les prises de position non encore en vigueur seront adoptées dans les méthodes comptables de la Société au cours de la première période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouveaux amendements qui sont susceptibles d'être pertinents pour les états financiers de la Société est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais la Société ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers de la Société.

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location*. La nouvelle norme établit les principes pour présenter l'information au sujet du montant, du calendrier et du degré d'incertitude des flux de trésorerie provenant d'un contrat de location. Selon la nouvelle norme, le preneur comptabilisera tous les actifs et les passifs provenant d'un contrat de location. La norme doit être appliquée aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019 et l'adoption anticipée est permise si IFRS 15, *Produits tirés de contrats avec des clients* est appliquée. La société prévoit que ses contrats de location devront être comptabilisés dans son état de la situation financière lors de l'adoption de la norme IFRS 16.

Au 1^{er} janvier 2019, une somme de 195 412 \$ sera inscrite comme actif et passif dans les états financiers.

2.3. Avantages postérieurs à l'emploi et avantages du personnel à court terme

La Société offre des avantages postérieurs à l'emploi par l'entremise d'un régime à cotisations définies qui est un régime en vertu duquel la Société verse des cotisations définies selon un pourcentage du salaire des employés à une entité indépendante. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires aux cotisations définies pendant la période d'emploi. Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droit à ces services.

Les avantages du personnel à court terme, notamment le droit aux vacances, sont des passifs courants compris dans les « fournisseurs et autres créditeurs » et sont évalués au montant non actualisé que la Société s'attend à payer.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

(en \$ canadiens)

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.4. Rémunération fondée sur des actions-employés

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions en vertu duquel elle peut attribuer aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux consultants des options visant l'acquisition d'actions ordinaires de la Société. Ce plan ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Lorsqu'un membre du personnel est rémunéré au moyen de paiements fondés sur des actions, la juste valeur des options attribuées est évaluée à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes. La rémunération fondée sur des actions est comptabilisée en dépenses ainsi que dans les frais d'exploration, avec la contrepartie en augmentation du « surplus d'apport ».

Dans les cas où des périodes ou des conditions d'acquisition de droits s'appliquent, la dépense est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les estimations sont ensuite révisées à la fin de chaque période de présentation ou lorsqu'il y a des indications que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout ajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans la période en cours. Aucun ajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans les périodes antérieures si le nombre d'options sur actions exercées finalement diffère de celui qui avait été prévu à l'acquisition.

Au moment de l'exercice d'une option sur actions, les montants reçus sont portés au capital-actions. La juste valeur de chaque option est renversée du surplus d'apport au capital-actions.

2.5. Actifs d'exploration et frais d'exploration reportés

La Société inscrit au coût ses actifs miniers composés des droits miniers détenus en exclusivité, de participations indivises dans des droits miniers ainsi que des frais d'exploration reportés moins certains recouvrements.

Les frais d'exploration sont capitalisés sur la base de blocs de droits spécifiques ou d'aires d'intérêt géologique jusqu'à ce que les actifs miniers soient mis en production, vendus ou abandonnés.

Ces coûts seront amortis sur la durée d'exploitation des actifs miniers après le début de la production ou radiés si les actifs miniers sont vendus ou si les projets sont abandonnés.

Les frais d'exploration généraux non liés à des actifs d'exploration spécifiques sont imputés aux résultats dès qu'ils sont engagés.

La récupération des montants indiqués au titre des droits miniers et des frais d'exploration reportés connexes dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la capacité de la Société à obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. Les montants inscrits pour les droits miniers et les frais d'exploration reportés ne représentent pas nécessairement la valeur présente ou future.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

(en \$ canadiens)

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.6. Crédits de droits remboursables et crédits d'impôts remboursables relatifs aux ressources

La Société a droit à un crédit de droits remboursables selon la *Loi concernant les droits sur les mines*. Ce crédit de droits remboursables est calculé sur les frais d'exploration admissibles engagés au Québec et comptabilisé comme recouvrement d'impôt aux résultats. En vertu de l'IAS 12 - *Impôt sur le résultat*, les crédits de droits remboursables sont imputés aux impôts différés sur le revenu et impôts miniers lorsque la Société prévoit conserver le bien minier au moment de la mise en production.

De plus, la Société a droit au crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources pour les sociétés minières sur les frais d'exploration admissibles engagés. Le crédit d'impôt remboursable pourra atteindre 28 % du montant des frais admissibles engagés. En vertu de l'IAS 20 - *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique*, les crédits d'impôts à l'exploration ont été imputés en réduction des frais engagés.

2.7. Dépenses d'exploration et d'évaluation et actifs d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de dépôts de minéraux ayant un potentiel économique. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés en résultat au moment où ils sont engagés.

Lorsque les servitudes légales d'exploration et d'évaluation ont été obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des droits miniers, diminués des crédits d'impôts relatifs aux ressources liés à ces dépenses, sont imputés au coût des actifs d'exploration et d'évaluation. Les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation qui sont capitalisées incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les différents coûts sont incorporés au coût de l'actif d'exploration et d'évaluation, droit minier par droit minier, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins les crédits d'impôts relatifs aux ressources et le cumul des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est considérée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation.

S'il était établi que la viabilité d'un droit minier n'est pas assurée ou si le droit minier était abandonné, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable, l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés au droit minier correspondant sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie Actifs miniers en construction. Avant le transfert, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation, et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat avant le reclassement.

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique ni aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'a été démontrée.

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour s'assurer des titres de ces propriétés d'exploration dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

(en \$ canadiens)

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.7. Dépenses d'exploration et d'évaluation et actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Cession d'intérêt relativement à des conventions d'option

Lors de cessions d'intérêt relativement à des conventions d'option, la Société ne comptabilise pas les dépenses d'exploration et d'évaluation engagées sur ces propriétés par l'acquéreur. De plus, les contreparties reçues en trésorerie de l'acquéreur sont portées en diminution de la valeur comptable des dépenses capitalisées auparavant; tout excédent étant comptabilisé comme un profit sur la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation en résultat.

2.8. Impôts sur les résultats et impôts miniers

La charge d'impôt est composée des impôts exigibles et des impôts différés. Les impôts sont comptabilisés en résultat sauf s'ils sont liés à des éléments inscrits dans les autres éléments du résultat global ou directement au sein des capitaux propres.

Impôts exigibles et impôts miniers

Les actifs et/ou les passifs d'impôts exigibles et d'impôts miniers comprennent les montants à payer aux autorités fiscales ou à recouvrer auprès de ces autorités fiscales pour la période en cours et les périodes de présentation antérieures et qui n'ont pas été réglées à la fin de la période de présentation de l'information financière. La charge d'impôts exigibles se fonde sur le résultat de la période après les ajustements pour tenir compte des éléments non imposables ou non déductibles. La dépense d'impôts miniers se fonde sur le résultat de la période après les ajustements pour tenir compte des éléments non imposables et non déductibles. Les impôts exigibles et les impôts miniers sont calculés en fonction des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. La direction évalue régulièrement les positions prises dans les déclarations fiscales à l'égard des cas où la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation.

Impôts différés et impôts miniers différés

Les impôts différés sont comptabilisés à l'aide de la méthode du passif fiscal, sur les différences temporelles entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans l'état de la situation financière. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont calculés sans actualisation, sur la base des taux d'impôt dont l'application est attendue au cours de la période de réalisation lorsque ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Passifs d'impôts et impôts miniers différés

Les passifs d'impôts et impôts miniers différés sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables.

Actifs d'impôts et impôts miniers différés

Les actifs d'impôts et impôts miniers différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'ils permettront de compenser un bénéfice imposable futur.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

(en \$ canadiens)

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.8. Impôts sur les résultats et impôts miniers (suite)

Les actifs d'impôts et impôts miniers différés sont examinés à la fin de la période de présentation de l'information financière et sont réduits lorsqu'il n'y a pas de certitude que les bénéficiaires imposables seront suffisants pour recouvrer tout ou une partie des actifs d'impôts différés.

Les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés pour des différences temporelles qui découlent de la comptabilisation initiale des actifs et des passifs acquis dans un contexte autre qu'un regroupement d'entreprises.

Les actifs ou les passifs d'impôts différés sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôts exigibles découlant des mêmes autorités fiscales.

Les variations des actifs ou passifs d'impôts différés sont comptabilisées à titre de revenu ou de charge d'impôt en résultat, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas, les impôts différés correspondant sont également comptabilisés en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, respectivement.

2.9. Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. La Société utilise la méthode du rachat d'actions pour calculer le résultat dilué par action qui est calculé en ajustant le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les options d'achat d'actions et de tous les bons de souscription potentiellement dilutifs. Dans le calcul, on considère que les options et les bons de souscriptions ont été convertis en actions ordinaires au cours moyen du marché pour la période de présentation.

2.10. Fonds réservés à l'exploration

La Société obtient des fonds pour faire de l'exploration en vertu de conventions de souscription d'actions accréditatives. Ces fonds doivent servir à des dépenses d'exploration admissibles aux cours d'une période pré-déterminée. Si la Société n'engage pas de dépenses d'exploration admissibles, au cours d'une période pré-déterminée, elle sera tenue d'indemniser les détenteurs de ces actions de tous les impôts et autres frais occasionnés par le fait que la Société n'ait pas engagé les dépenses d'exploration requises.

2.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les fonds réservés à l'exploration et les placements à court terme échéant dans un délai de moins de trois mois de leur date d'acquisition.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

(en \$ canadiens)

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.12. Dépréciation d'actifs à long terme

Actifs non financiers

La valeur comptable des immobilisations corporelles est passée en revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation.

La valeur comptable des propriétés minières et des actifs d'exploration et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation ou lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, typiquement lorsqu'une des circonstances suivantes s'applique :

- Les droits d'exploration ont expiré, ou expireront dans un avenir proche et il n'est pas prévu qu'ils soient renouvelés.
- Aucune dépense d'exploration future importante n'est prévue.
- Aucune quantité commercialement exploitable n'a été découverte, et les activités d'exploration et d'évaluation sur cette propriété cesseront.
- Le recouvrement de la valeur des actifs d'exploration et d'évaluation via leur développement ou leur vente est peu probable.

Si une telle circonstance existe, la valeur recouvrable de ces actifs est estimée.

Les propriétés minières et les actifs d'exploration et d'évaluation font aussi l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'ils sont transférés en actifs de développement, même si aucun fait ni aucune circonstance n'existe indiquant que leur valeur comptable excède leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Le niveau identifié par la Société pour effectuer un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation correspond à chaque propriété minière.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte). Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont réparties entre les actifs de l'unité (groupe d'unités) au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées à chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

2.13. Contrats de location

Les contrats de location sont traités comme des contrats de location simple lorsqu'ils ne transfèrent pas à la Société la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

(en \$ canadiens)

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.14. Capitaux propres

Le capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions moins les frais d'émission, déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission.

Emissions d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis aux actions et aux bons de souscription en utilisant la méthode Black-Scholes pour calculer la juste valeur des bons de souscription et la valeur résiduelle est attribuée aux actions.

Placements accreditifs

La législation fiscale canadienne permet à une société d'émettre des titres de placement à des investisseurs pour lesquels les déductions fiscales relatives aux dépenses de prospection peuvent être réclamées par les investisseurs et non par la Société. Ces titres de placement sont appelés actions accreditives. La Société finance une portion de ses programmes de prospection par l'émission d'actions accreditives. À la date d'émission des actions, la Société alloue le produit d'émission entre le capital social et l'obligation de remettre les déductions fiscales, qui est comptabilisée en tant que passif lié aux actions accreditives. La Société estime la juste valeur du passif lié aux actions accreditives selon la méthode résiduelle, déduisant le prix du marché d'une action ordinaire au prix d'une action accreditive à la date de clôture du financement. Une société peut renoncer aux déductions fiscales selon ce qui est appelé la « méthode générale » ou la « méthode rétrospective ». Lorsque la renonciation des déductions fiscales est effectuée selon la méthode générale, que la Société prévoit effectuer la renonciation et qu'elle capitalise les dépenses dans l'année courante, alors la Société comptabilise un passif d'impôt différé, avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé. À ce moment, l'obligation est réduite, avec pour contrepartie un recouvrement d'impôt. Lorsque la renonciation des déductions fiscales est effectuée selon la méthode rétrospective, la Société comptabilise un passif d'impôt différé, avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé lorsque les dépenses sont effectuées et capitalisées. À ce moment, l'obligation est réduite à zéro, avec pour contrepartie un recouvrement d'impôt. La Société utilise la méthode générale.

Bons de souscription

Les bons de souscription d'actions sont classés dans les capitaux propres dans la mesure où ils correspondent à des dérivés sur les instruments de capitaux propres de l'entité elle-même, qui seront uniquement réglés par la Société en échangeant un nombre déterminé de ses propres instruments de capitaux propres en échange d'un montant déterminé de trésorerie.

Autres éléments des capitaux propres

Le surplus d'apport inclut les charges liées aux options sur actions jusqu'à l'exercice de ces options.

Le déficit comprend l'ensemble des profits et pertes non distribués de l'exercice en cours et des exercices antérieurs.

2.15. Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens qui est également la monnaie fonctionnelle de la Société.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

(en \$ canadiens)

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.16. Estimations comptables et jugements critiques

La préparation des états financiers impose à la direction d'établir des estimations et des hypothèses et d'exercer son jugement à l'égard d'événements futurs. Les estimations et les jugements sont constamment remis en question. Ils se fondent sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels peuvent différer des estimations, des hypothèses et des jugements posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés.

Les paragraphes suivants décrivent les estimations et hypothèses comptables les plus critiques formulées par la direction lors de la comptabilisation et de l'évaluation des actifs, passifs et des charges ainsi que les jugements et estimations les plus critiques de la direction dans l'application de méthodes comptables.

Dépréciation d'actifs à long terme

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable. La direction revoit régulièrement la valeur comptable de ses actifs miniers aux fins de dépréciation. Chaque année, la Société procède à une révision du potentiel géologique de chacun de ses titres miniers. Le but de cette révision est de reporter les travaux sur certains titres miniers et d'abandonner ceux ayant le plus faible potentiel de découverte. Tous les montants engagés sur les droits miniers abandonnés sont passés à l'état des résultats de l'exercice (note 2.12).

Dépense de rémunération fondée sur des actions et juste valeur des bons de souscription

Pour estimer les dépenses liées à la rémunération fondée sur des actions et pour estimer la juste valeur des bons de souscription, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et évaluer les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité de ses propres actions, la durée de vie prévue des options ainsi que les extinctions prévues. Le modèle utilisé par la Société est le modèle Black-Scholes.

Impôts sur les résultats et impôts miniers différés

L'évaluation des impôts sur les résultats à payer et des actifs et passifs d'impôt différé exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement dans le cadre de l'interprétation et de l'application des lois fiscales pertinentes. Le montant réel au titre de l'impôt sur le résultat est établi de manière définitive uniquement au moment du dépôt de la déclaration de revenus et de son acceptation par les autorités pertinentes, soit après la publication des états financiers.

2.17. Nouvelles méthodes comptables

Nouvelles normes comptables et modifications adoptées

IFRS 2, Paiement fondé sur des actions

En juin 2016, l'IASB a apporté des modifications de portée limitée à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, afin de clarifier la comptabilisation de certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie, des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source, et d'une modification des termes et conditions qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions, et qui est réglée en trésorerie, est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres. L'adoption de l'IFRS 2 n'a pas eu d'incidence sur les états financiers.

IFRS 9, Instruments financiers

En juillet 2014, la version finale de la norme IFRS 9 a été publiée, afin de remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*. Celle-ci simplifie le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers en réduisant le nombre de catégories d'évaluation. La nouvelle norme comprend également de nouvelles exigences en matière de comptabilité de couverture générale et de dépréciation des actifs financiers.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

(en \$ canadiens)

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.17. Nouvelles méthodes comptables (suite)

IFRS 9, Instruments financiers (suite)

Les détails sur les nouvelles méthodes comptables significatives ainsi que la nature et l'effet des changements apportés aux méthodes comptables antérieures sont présentés ci-dessous.

i. Classification et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers

L'IFRS 9 conserve en grande majorité les exigences existantes de l'IAS 39 pour le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers. Cependant, il supprime de l'IAS 39 les précédentes catégories d'actifs financiers des actifs financiers détenus jusqu'à échéance, prêts et créances et placements disponibles à la vente.

L'adoption de l'IFRS 9 n'a pas eu d'impact significatif sur les méthodes comptables de la Société relatives aux passifs financiers et aux instruments financiers dérivés. L'incidence de l'IFRS 9 sur le classement et l'évaluation des actifs financiers est présentée ci-dessous.

Selon la norme IFRS 9, lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme évalué au : coût amorti; à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - investissement de dette; à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - investissement en capital-actions; ou à la juste valeur par le biais du résultat net. La classification des actifs financiers selon l'IFRS 9 est généralement fondée sur le modèle d'affaires dans lequel un actif financier est géré et ses caractéristiques de flux de trésorerie contractuels. Les dérivés incorporés dans des contrats où l'hôte est un actif financier dans le champ d'application de la norme ne sont jamais séparés. Au lieu de cela, l'instrument financier hybride dans son ensemble est évalué pour la classification.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il satisfait aux deux conditions suivantes et n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il satisfait aux deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Lors de la comptabilisation initiale d'un placement en actions qui n'est pas détenu à des fins de transaction, la Société peut faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur d'un placement particulier en instruments de capitaux propres qui serait autrement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Ce choix est fait sur la base du placement par placement.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

(en \$ canadiens)

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.17. Nouvelles méthodes comptables (suite)

IFRS 9, Instruments financiers (suite)

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global décrits ci-dessus sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Cela comprend tous les actifs financiers dérivés. Lors de la comptabilisation initiale, la Société peut désigner de façon irrévocable un actif financier qui répond autrement aux exigences à évaluer au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à la juste valeur par le biais du résultat si cela élimine ou réduit de manière significative une non-concordance comptable qui en découlerait autrement.

Un actif financier (sauf s'il s'agit d'un compte à recevoir sans élément de financement significatif initialement évalué au prix de la transaction) est initialement évalué à la juste valeur majorée, pour un élément qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à son acquisition.

L'adoption de l'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence sur la valeur comptable des autres actifs financiers courants de la Société au 31 décembre 2018 puisque ceux-ci étaient évalués à la juste valeur au 31 décembre 2017 (voir Note 4). Au 1^{er} janvier 2018, la Société a fait le choix irrévocable de désigner ses placements en actions comme actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ainsi, les variations de juste valeur continueront à être enregistrées aux autres éléments du résultat global. Par contre, comparativement à IAS 39, lorsque l'actif financier sera décomptabilisé, le cumul des profits et des pertes comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global ne sera pas reclassé au résultat net à titre d'ajustement de reclassement. Finalement, les actifs financiers précédemment classés comme prêts et créances, tel que la trésorerie et équivalents de trésorerie, sont maintenant classés comme actifs financiers évalués au coût amorti, ce qui n'a pas eu d'impact sur leur valeur comptable au 1^{er} janvier 2018.

Le tableau suivant résume les incidences de la classification lors de l'adoption de la norme IFRS 9. L'adoption de la nouvelle classification IFRS 9 n'a pas entraîné de changements significatifs dans l'évaluation ou la valeur comptable des actifs financiers et passifs.

Actifs/Passifs	Classification selon IAS 39	Classification selon IFRS 9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti
Autres actifs financiers courants	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Fournisseurs et autres créditeurs	Autres créditeurs	Coût amorti

IFRS 15, Produits tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »). Cette norme remplace IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IFRIC 13, *Programme de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15, *Contrat de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et SIC-31, *Produits des activités ordinaires – opération de troc impliquant des services de publicité*. IFRS 15 s'applique à tous les contrats conclus avec des clients, sauf ceux qui entrent dans le champ d'application d'autres IFRS. IFRS 15 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et l'adoption anticipée est permise. La Société n'a pas eu d'incidences significatives sur ses états financiers suite à l'adoption de l'IFRS 15.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

(en \$ canadiens)

3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, la trésorerie et équivalents de trésorerie et l'encaisse réservée à l'exploration incluent un compte bancaire à intérêts et un autre sans intérêt, comme suit :

	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	\$	Taux d'intérêt	\$	Taux d'intérêt
Compte à intérêts	7 213 273	1,10 %-2,50 %	15 580 188	0,75 %-1,20 %
Compte bancaire sans intérêt	359 690	-	126 483	-
Total	7 572 963		15 706 671	

La trésorerie et équivalents de trésorerie n'incluent aucun montant qui doit être dépensé en frais d'exploration admissibles avant le 31 décembre 2018 (4 327 388 \$ au 31 décembre 2017).

4. Autres actifs financiers courants

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
Titres négociables de sociétés d'exploration minière cotées, évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	27 650	31 600

5. Débiteurs

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
Crédit de droits miniers et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources	915 970	67 119
Taxes à la consommation	184 847	175 196
Total	1 100 817	242 315

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

(en \$ canadiens)

6. Actifs d'exploration et frais d'exploration reportés

	MacCormack ⁽¹⁾	Mine Chimo	Wilson	Cadillac Extension ⁽¹⁾	Benoist ⁽²⁾	Fenton (voir note 7 (i))	Total
% de participation	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	50%	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Propriétés minières							
Solde au 31 décembre 2017	206 871	107 024	72 000	3 715	737 723	24 371	1 151 704
Additions	-	-	-	-	-	273	273
Dévaluations	(206 871)	-	-	(3 715)	-	-	(210 586)
Solde au 31 décembre 2018	-	107 024	72 000	-	737 723	24 644	941 391
Frais d'exploration reportés							
Solde au 31 décembre 2017	2 850 995	2 360 666	1 081 812	2 352 961	2 380 687	1 336 741	12 363 862
Additions							
Géologie	-	334 381	1 367	3 326	1 521	17 986	358 581
Forage	-	6 189 972	993	-	-	174 582	6 365 547
Géochimie	-	274 617	-	-	-	-	274 617
Arpentage et chemins d'accès	-	5 183	-	-	-	-	5 183
Location et entretien carothèque	-	14 823	999	-	68	319	16 209
Droits, taxes et permis	4 900	1 601	684	1 512	1 812	307	10 816
Amortissement des améliorations locatives et mobilier et équipement, liés à l'exploration	-	2 554	84	-	-	-	2 638
Rémunération à base d'actions	-	42 205	3 809	-	-	-	46 014
Total frais d'exploration reportés	4 900	6 865 336	7 936	4 838	3 401	193 194	7 079 605
Dévaluation frais d'exploration reportés	(2 850 995)	-	-	(2 357 799)	-	-	(5 213 694)
	(2 850 995)	6 865 336	7 936	(2 352 961)	3 401	193 194	1 865 911
Crédits d'impôts	-	(747 478)	-	-	(424)	(6 096)	(753 998)
Additions nettes de l'exercice	(2 850 995)	6 117 858	7 936	(2 352 961)	2 977	187 098	1 111 913
Total frais d'exploration reportés au 31 décembre 2018	-	8 478 524	1 089 748	-	2 383 664	1 523 839	13 475 775
Total des actifs d'exploration et frais d'exploration reportés au 31 décembre 2018	-	8 585 548	1 161 748	-	3 121 387	1 548 483	14 417 166

Toutes les propriétés minières de la Société sont situées dans le nord-ouest du Québec.

⁽¹⁾ À la suite d'une analyse des travaux effectués afin d'évaluer le potentiel futur de chacune des propriétés de la Société, les travaux d'exploration sur les projets de MacCormack et Cadillac Extension ont été retardés pour une période indéterminée. Les propriétés dévaluées, représentent respectivement 89 et 39 titres miniers. Par conséquent, les portions de propriétés pour ces droits miniers ainsi que les frais d'exploration qui s'y rattachent ont été dévalués pour des montants respectifs de 210 586 \$ et 5 213 694 \$.

⁽²⁾ La Société a procédé au rachat d'une tranche de 1,1 % de royauté sur la propriété Benoist pour une somme de 75 000 \$ comptant et 40 000 \$ en actions. Il reste 0,1 % de royauté.

La Société est assujettie à des royautés sur certaines propriétés.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

(en \$ canadiens)

6. Actifs d'exploration et frais d'exploration reportés (suite)

% de participation	MacCormack ⁽¹⁾	Mine Chimo	Wilson	Cadillac Extension	Benoist ⁽²⁾	Fenton ⁽³⁾	Total
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	Option 50 %	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Propriétés minières							
Solde au 31 décembre 2016	252 756	107 024	72 000	3 715	622 723	14 371	1 072 589
Additions	-	-	-	-	115 000	10 000	125 000
Radiation	(45 885)	-	-	-	-	-	(45 885)
Solde au 31 décembre 2017	206 871	107 024	72 000	3 715	737 723	24 371	1 151 704
Frais d'exploration reportés							
Solde au 31 décembre 2016	3 297 601	517 046	177 769	2 195 497	2 349 809	462 451	9 000 173
Additions							
Géologie	296	288 768	115 785	11 901	20 967	76 115	513 832
Forage	-	1 342 285	740 496	154 344	98	777 524	3 014 747
Frais de bureau de l'exploration	-	4 268	1 116	756	89	705	6 934
Arpentage et chemins d'accès	-	119 625	24 266	2 433	10 126	-	156 450
Location et entretien carothèque	-	10 142	3 058	775	420	1 852	16 247
Droits, taxes et permis	1 608	3 130	3 128	2 230	2 980	414	13 490
Amortissement des améliorations locatives et mobilier et équipement, liés à l'exploration	-	3 174	936	-	-	788	4 898
Rémunération à base d'actions	-	78 031	23 230	-	-	17 870	119 131
Total frais d'exploration reportés	1 904	1 849 423	912 015	172 439	34 680	875 268	3 845 729
Radiation frais d'exploration reportés	(448 510)	-	-	-	-	-	(448 510)
	(446 606)	1 849 423	912 015	172 439	34 680	875 268	3 397 219
Crédits d'impôts	-	(5 803)	(7 972)	(14 975)	(3 802)	(978)	(33 530)
Additions nettes de l'exercice	(446 606)	1 843 620	904 043	157 464	30 878	874 290	3 363 689
Total frais d'exploration reportés au 31 décembre 2017	2 850 995	2 360 666	1 081 812	2 352 961	2 380 687	1 336 741	12 363 862
Total des actifs d'exploration et frais d'exploration reportés au 31 décembre 2017	3 057 866	2 467 690	1 153 812	2 356 676	3 118 410	1 361 112	13 515 566

Toutes les propriétés minières de la Société sont situées dans le nord-ouest du Québec.

⁽¹⁾ À la suite d'une analyse des travaux effectués afin d'évaluer le potentiel futur de chacune des propriétés de la Société, une partie des projets de MacCormack a été radiée, représentant 14 titres miniers. Par conséquent, les portions de propriétés pour ces droits miniers ainsi que les frais d'exploration qui s'y rattachent ont été radiés pour des montants respectifs de 45 885 \$ et 448 510 \$.

⁽²⁾ La Société a procédé au rachat d'une tranche de 1,1 % de royauté sur la propriété Benoist pour une somme de 75 000 \$ comptant et 40 000 \$ en actions. Il reste 0,1 % de royauté.

⁽³⁾ La Société a réalisé toutes les conditions lui permettant de gagner un intérêt de 50 % dans la propriété Fenton.

La Société est assujettie à des royautés sur certaines propriétés.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les

31 décembre 2018 et 2017

(en \$ canadiens)

7. Capital-actions

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, votantes et participantes

	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Nombre	Montant \$	Nombre	Montant \$
Solde au début de l'exercice	176 904 747	35 255 308	112 641 129	22 260 938
Actions émises et payées				
Exercice de bons de souscription (a)	200 000	32 960	8 575 334	1 555 260
Exercice d'options (b)	-	-	35 000	11 029
Placements privés accréditifs (c) (g)	-	-	25 910 000	7 777 500
Renonciation des déductions fiscales liées aux actions accréditives (c) (g)	-	-	-	(2 466 700)
Placements privés (d) (f)	-	-	27 250 000	7 007 500
Rachat d'une royauté (e)	-	-	135 594	40 000
Conversion de la débenture (h)	-	-	2 307 690	300 000
Acquisitions de propriétés (i)	-	-	50 000	10 000
	200 000	32 960	64 263 618	14 234 589
Frais d'émission	-	-	-	(1 240 219)
Solde à la fin de l'exercice	177 104 747	35 288 268	176 904 747	35 255 308

- (a) Au cours de l'exercice 2018, la Société a émis 200 000 actions ordinaires à un prix de 0,13 \$, suite à l'exercice de bons de souscription dont la juste valeur de l'action ordinaire était de 0,165 \$ au moment de l'exercice (5 650 000 actions ordinaires à un prix de 0,13 \$, 175 000 actions ordinaires à un prix de 0,14 \$, 2 083 334 actions ordinaires à un prix de 0,15 \$ et 667 000 actions ordinaires à un prix de 0,20 \$ pour un total de 1 204 900 \$ suite à des exercices de bons de souscription dont la juste valeur des actions ordinaires variait entre 0,19 \$ et 0,35 \$ au moment des exercices en 2017).
- (b) Au cours de l'exercice 2017, la Société a émis 35 000 actions ordinaires à un prix de 0,19 \$ pour un total de 6 650 \$ suite à des exercices d'options dont la juste valeur de l'action ordinaire était de 0,295 \$ au moment de l'exercice.
- (c) Émission d'actions accréditives le 5 décembre 2017

Le 5 décembre 2017, la Société a complété un placement privé réalisé par l'intermédiaire de Sprott Capital Partners. La Société a émis 13 030 000 actions accréditives au prix de 0,33 \$ chaque action accréditive pour un produit brut total de 4 299 900 \$. Dans le cadre du placement, le placeur pour compte a reçu une commission en espèces égale à 6 % du produit brut reçu par la Société, plus des bons de souscription de courtier, équivalent à 6 % du nombre d'actions accréditives vendues. Chaque bon de souscription de courtier permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire au prix de 0,27 \$ pour une période de 24 mois suivant la date de clôture. Des frais d'émission de 499 573 \$ ont réduit le capital-actions.

La Société a renoncé aux déductions fiscales reliées aux actions accréditives, ce qui a réduit de 1 693 900 \$ le capital-actions, et la contrepartie est présentée à titre de passif lié aux actions accréditives.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

(en \$ canadiens)

7. Capital-actions (suite)

(d) Émission d'actions ordinaires le 5 décembre 2017

Le 5 décembre 2017, la Société a complété un placement privé réalisé par l'intermédiaire de Sprott Capital Partners. La Société a émis 5 000 000 d'actions ordinaires au prix de 0,20 \$ chaque action pour un produit brut total de 1 000 000 \$. Dans le cadre du placement, le placeur pour compte a reçu des bons de souscription de courtier, équivalent à 6 % du nombre d'actions ordinaires vendues. Chaque bon de souscription de courtier permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire au prix de 0,27 \$ pour une période de 24 mois suivant la date de clôture. Des frais d'émission de 50 000 \$ ont réduit le capital-actions.

(e) Rachat d'une royauté le 31 mai 2017

Le 31 mai 2017, la Société a procédé au rachat d'une tranche de 0,2 % d'une royauté auprès de deux investisseurs sur la propriété Benoist. Au total 135 594 actions ordinaires ont été émises pour une somme de 40 000 \$. Des frais d'émission de 302 \$ ont réduit le capital-actions.

(f) Émission d'actions ordinaires le 30 mai 2017

Le 30 mai 2017, la Société a complété un placement privé réalisé par l'intermédiaire de Canaccord Genuity Corp. et Paradigm Capital Inc. La Société a émis 22 250 000 actions ordinaires au prix de 0,27 \$ chaque action pour un produit brut total de 6 007 500 \$. Dans le cadre du placement, les placeurs pour compte ont reçu une commission en espèces égale à 6 % du produit brut reçu par la Société, plus des bons de souscription de courtier, équivalent à 6 % du nombre d'actions ordinaires vendues. Chaque bon de souscription de courtier permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire au prix de 0,27 \$ pour une période de 18 mois suivant la date de clôture. Des frais d'émission de 650 874 \$ ont réduit le capital-actions.

(g) Émission d'actions accréditives le 20 mars 2017

Le 20 mars 2017, la Société a complété un placement privé réalisé par l'intermédiaire de Paradigm Capital Inc. La Société a émis 12 880 000 actions accréditives au prix de 0,27 \$ chaque action accréditive pour un produit brut total de 3 477 600 \$. Dans le cadre du placement, le placeur pour compte a reçu une commission en espèces égale à 7 % du produit brut reçu par la Société, plus des bons de souscription de courtier, équivalent à 7 % du nombre d'actions accréditives vendues. Chaque bon de souscription de courtier permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire au prix de 0,27 \$ pour une période de 24 mois suivant la date de clôture. Des frais d'émission de 400 521 \$ ont réduit le capital-actions.

La Société a renoncé aux déductions fiscales reliées aux actions accréditives ce qui a réduit de 772 800 \$ le capital-actions et la contrepartie est présentée à titre de passif lié aux actions accréditives.

(h) Conversion de la débenture le 28 février 2017

Le 28 février 2017, en accord avec les termes contractuels de la débenture, la Société a procédé à la conversion de la débenture au prix de conversion de 0,13 \$ l'action ordinaire. Au total 2 307 690 actions ont été émises pour une somme de 300 000 \$. De plus, des intérêts courus d'un total de 18 763 \$ ont également été payés comptant.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

(en \$ canadiens)

7. Capital-actions (suite)

- (i) La Société a signé une convention d'option avec SOQUEM INC. lui permettant d'acquérir un intérêt indivis de 50 % dans le projet Fenton. La Société devait investir 1 500 000 \$ en travaux d'exploration avant le 19 mars 2018 et payer 50 000 actions ordinaires à la date de signature et ensuite à chaque date d'anniversaire. De plus, la Société avait un engagement ferme d'investir un montant de 500 000 \$ en travaux d'exploration la première année, ce qui a été complété au cours de cette période. La Société a émis 50 000 actions ordinaires à SOQUEM INC. au premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième anniversaires de la signature de la convention. SOQUEM INC. est l'opérateur des travaux. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a rempli les conditions en vertu de la convention d'option lui permettant d'acquérir l'intérêt indivis de 50 % sur la propriété Fenton, suite à quoi SOQUEM INC. et la Société forment une entreprise commune.

Régime d'options d'achat d'actions

La Société a un régime d'options d'achat d'actions qui a été approuvé par les actionnaires. Le nombre maximal d'actions réservées en vertu du régime est de 10 % du nombre d'actions émises et en circulation (sur une base non-diluée). Les options accordées à une seule personne ne peuvent excéder 5 % du nombre d'actions ordinaires en circulation. Les options sont acquises sur une période de 12 mois à compter de la date d'octroi et sont exerçables sur une durée maximale de cinq ans.

Le tableau suivant présente les renseignements relatifs aux options d'achat d'actions en circulation :

	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation au début	11 475 000	0,18	8 970 000	0,16
Émises - employés	3 575 000	0,15	3 075 000	0,25
Émises - consultants	-	-	250 000	0,30
Exercées	-	-	(35 000)	0,19
Expirées	(950 000)	0,25	(785 000)	0,25
En circulation à la fin	14 100 000	0,17	11 475 000	0,18
Exerçables à la fin	11 587 500	0,17	9 212 500	0,17

Le tableau suivant résume certaines informations sur les options d'achat d'actions en circulation :

Prix	Options en circulation au 31 décembre 2018			Options exerçables au 31 décembre 2018		
	Nombre d'options	Durée de vie moyenne pondérée (années)	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre d'options	Durée de vie moyenne pondérée (années)	Prix de levée moyen pondéré \$
0,10 \$ à 0,20 \$	11 975 000	2,80	0,15	9 462 500	2,29	0,15
0,21 \$ à 0,30 \$	2 125 000	3,38	0,30	2 125 000	3,38	0,30
0,10 \$ à 0,30 \$	14 100 000	2,88	0,17	11 587 500	2,49	0,17

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les

31 décembre 2018 et 2017

(en \$ canadiens)

7. Capital-actions (suite)

La juste valeur moyenne des options octroyées a été estimée selon le modèle Black-Scholes à 0,12 \$ (0,21 \$ en 2017) par option à partir des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Taux d'intérêt sans risque	2,18 %	1,17 %
Volatilité prévue	108 %	112 %
Taux de dividende prévu	néant	néant
Moyenne pondérée de la durée de vie prévue	5 ans	5 ans

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, le total de la rémunération fondée sur des actions a été de 446 227 \$ (602 697 \$ en 2017). Du total de la rémunération fondée sur des actions, un montant total de 400 213 \$ est présenté dans l'état des résultats (483 566 \$ en 2017) et un montant de 46 014 \$ a été présenté dans les actifs d'exploration et frais d'exploration reportés (119 131 \$ en 2017).

Bons de souscription

Le tableau suivant présente les changements survenus à l'égard des bons de souscription :

	<u>31 décembre 2018</u>			<u>31 décembre 2017</u>		
	Nombre	Prix de levée moyen \$	Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée (années)	Nombre	Prix de levée pondéré \$	Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée (années)
En circulation au début	3 518 400	0,26	0,97	8 775 334	0,14	0,49
Attribués - placeur pour compte ⁽¹⁾	-	-	-	3 318 400	0,27	1,33
Exercés	(200 000)	0,13	-	(8 575 334)	0,14	-
Expirés	(1 335 000)	0,27	-	-	-	-
En circulation à la fin	1 983 400	0,27	0,61	3 518 400	0,26	1,27
Exerçables à la fin	1 983 400	0,27	0,61	2 436 600	0,26	0,98

⁽¹⁾ Lors de l'émission, les bons de souscription sont assujettis à un délai de détention statutaire de 4 mois et 1 jour.

Les bons de souscription en circulation se détaillent comme suit :

<u>Date d'expiration</u>	<u>Prix</u> \$	<u>Nombre</u>
Mars 2019	0,27	901 600
Décembre 2019	0,27	1 081 800
		1 983 400

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

(en \$ canadiens)

7. Capital-actions (suite)

La juste valeur moyenne des bons de souscription octroyés au cours de l'exercice a été estimée selon le modèle Black-Scholes à 0,12 \$ par bon de souscription au 31 décembre 2017, à partir des hypothèses suivantes :

	<u>2017</u>
Taux d'intérêt sans risque	0,96 %
Volatilité prévue	97 %
Taux de dividende prévu	néant
Moyenne pondérée de la durée de vie prévue	1,8 an

8. Rémunération du personnel

La charge au titre des avantages du personnel est analysée comme suit :

	<u>31 décembre 2018</u>	<u>31 décembre 2017</u>
	\$	\$
Salaires et honoraires	657 789	621 787
Coûts de la sécurité sociale	39 590	37 071
Rémunération fondée sur des actions-employés	446 226	531 797
Régimes à cotisations définies	16 846	10 591
	<u>1 160 451</u>	<u>1 201 246</u>
Moins : salaires et rémunération fondée sur des actions-employés capitalisés aux actifs d'exploration et frais d'exploration reportés	<u>(331 030)</u>	<u>(414 412)</u>
Charge au titre des avantages du personnel	<u>829 421</u>	<u>786 834</u>

9. Flux de trésorerie

Renseignements supplémentaires	<u>31 décembre 2018</u>	<u>31 décembre 2017</u>
	\$	\$

Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie liés aux activités opérationnelles, de financement et d'investissement

Émission d'actions pour l'acquisition de propriétés minières et de royalties	-	50 000
Frais d'émission inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs	77	10 365
Amortissement des immobilisations corporelles viré aux frais d'exploration reportés	2 638	4 898
Frais d'exploration reportés inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs	138 989	188 239
Rémunération fondée sur des actions-employés imputée aux frais d'exploration reportés	46 014	31 171
Crédits d'impôts à l'exploration portés en diminution des frais d'exploration reportés	750 946	33 530
Renversement de la provision des droits miniers	-	22 618

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les

31 décembre 2018 et 2017

(en \$ canadiens)

10. Instruments financiers

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société.

La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2018, la Société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt puisque ce sont tous des éléments à court terme.

Risque de liquidité

La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations. L'obtention de nouveaux fonds permet à la Société de poursuivre ses activités et malgré le fait qu'elle ait réussi dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir.

Analyse du risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants.

Au cours de l'exercice, la Société a financé ses engagements de frais d'exploration, ses besoins en fonds de roulement et ses acquisitions au moyen de financements privés et de financements accréditifs.

Tous les passifs financiers viennent à échéance dans moins de 12 mois.

Sensibilité au risque de crédit

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers à la date de présentation de l'information financière, comme le résume le tableau suivant :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>7 572 963</u>	<u>15 706 671</u>

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les

31 décembre 2018 et 2017

(en \$ canadiens)

10. Instruments financiers (suite)

Sensibilité au risque de crédit (suite)

Aucun actif financier de la Société n'est garanti par un instrument de garantie ou par une autre forme de rehaussement de crédit.

Le risque de crédit de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des fonds réservés à l'exploration, est considéré comme négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières réputées dont la notation externe de crédit est excellente.

Juste valeur des instruments financiers

La Société définit la hiérarchie des évaluations à la juste valeur en vertu de laquelle ses instruments financiers sont évalués de la façon suivante : le niveau 1 inclut les prix cotés, non ajustés, sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques : Le niveau 2 inclut les données autres que les prix visés au niveau 1 qui sont observables par l'actif ou le passif, directement ou indirectement, et le niveau 3 inclut les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables. Les actions cotées sont classées selon le niveau 1.

La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des fournisseurs et autres créditeurs, se rapproche de la juste valeur en fonction de la date d'échéance rapprochée de ces instruments.

11. Impôts sur les résultats et impôts miniers différés

Le rapprochement de la charge d'impôts sur les bénéfices, calculée selon le taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial du Québec avec la charge d'impôts figurant dans les états financiers, se détaille comme suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
Résultat avant impôts sur les résultats et impôts miniers	(6 828 448)	(1 818 370)
Charge d'impôts selon le taux d'imposition combiné fédéral et provincial de 26,7 % (26,8 % au 31 décembre 2017)	(1 823 196)	(487 324)
Frais d'exploration actions accréditives	1 655 658	1 372 960
Droits miniers	(153 440)	(36 413)
Dépenses non déductibles aux fins fiscales	111 613	136 701
Frais d'émission d'actions sans incidence sur les résultats	(93 517)	(67 426)
Variation des attributs fiscaux non reconnus	148 038	(65 274)
Variation des taux d'impôts futurs	(13 785)	(14 401)
Autres	30 211	5 067
	(138 418)	843 890
Prime actions accréditives	(1 700 938)	(795 416)
Impôts sur les résultats et impôts miniers différés	(1 839 356)	48 474

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les

31 décembre 2018 et 2017

(en \$ canadiens)

11. Impôt sur les résultats et impôts miniers différés (suite)

Aux 31 décembre 2018 et 2017, la Société a accumulé, aux fins de l'impôt fédéral et provincial, des pertes autres que des pertes en capital qui peuvent être portées en diminution du revenu imposable d'exercices futurs et qui expirent comme suit :

Année d'expiration	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Fédéral	Provincial	Fédéral	Provincial
	\$	\$	\$	\$
2025	8 387	7 530	8 387	7 530
2026	5 699	4 765	5 699	4 765
2027	524 066	521 001	524 066	521 001
2028	725 416	718 518	725 416	718 518
2029	724 776	720 746	724 776	720 746
2030	955 459	952 206	955 459	952 206
2031	792 271	777 709	792 271	777 709
2032	1 114 872	1 100 591	1 114 872	1 100 591
2033	865 813	842 225	865 813	842 225
2034	808 358	800 904	808 358	800 904
2035	697 789	694 214	697 789	694 214
2036	584 553	580 931	584 553	580 931
2037	1 179 203	1 179 203	1 064 954	1 053 537
2038	1 337 356	1 337 356	-	-
	10 324 018	10 237 899	8 872 413	8 774 877

Actif d'impôt différé non reconnu

Les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés, car il n'est pas probable que des bénéfices imposables futurs soient disponibles et à l'encontre desquels des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pourraient être imputés. Les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés à l'égard des éléments suivants :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
Pertes autres qu'en capital	1 341 827	1 194 420
Actif financier à la juste valeur	48 674	48 151
	1 390 501	1 242 571

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les

31 décembre 2018 et 2017

(en \$ canadiens)

11. Impôt sur les résultats et impôts miniers différés (suite)

Les éléments d'actif et de passif d'impôts différés se détaillent comme suit:

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
Immobilisations corporelles	54 855	54 156
Pertes autres qu'en capital	980 030	1 176 070
Frais d'émission d'actions	268 440	361 957
Actif d'impôts différés	1 303 325	1 592 183
Actif d'exploration et frais d'exploration reportés	(3 060 299)	(3 334 136)
Passif d'impôts différés	(1 756 974)	(1 741 953)

Variation des impôts différés

	Solde au 31 décembre 2017	Comptabilisé en résultats	Comptabilisé dans les capitaux propres	Solde au 31 décembre 2018
	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	54 156	699	-	54 855
Frais d'exploration reportés	(3 334 136)	273 837	-	(3 060 299)
Pertes autres qu'en capital	1 176 070	(196 040)	-	980 030
Frais d'émission d'actions	361 957	(93 517)	-	268 440
Total	(1 741 953)	(15 021)	-	(1 756 974)

Variation des impôts différés

	Solde au 31 décembre 2016	Comptabilisé en résultats	Comptabilisé dans les capitaux propres	Solde au 31 décembre 2017
	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	72 914	(18 758)	-	54 156
Propriétés minières	(5 094)	5 094	-	-
Frais d'exploration reportés	(2 147 235)	(1 186 901)	-	(3 334 136)
Débeture convertible	6 791	(6 791)	-	-
Pertes autres qu'en capital	842 119	333 951	-	1 176 070
Frais d'émission d'actions	-	-	361 957	361 957
Total	(1 230 505)	(873 405)	361 957	(1 741 953)

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

(en \$ canadiens)

12. Éventualités et engagements

La Société est financée en partie par l'émission d'actions accréditatives. Cependant, il n'existe aucune garantie à l'effet que ses dépenses seront admissibles au titre de frais d'exploration au Canada, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard. Le refus de certaines dépenses par l'administration fiscale aurait un impact fiscal négatif pour les investisseurs. De plus, les règles fiscales concernant les placements accréditifs fixent des échéances pour la réalisation des travaux d'exploration qui doivent être entrepris au plus tard à la première des dates suivantes :

- deux ans suivant les placements accréditifs; ou
- un an après que la Société ait renoncé aux déductions fiscales relatives aux travaux d'exploration.

Si la Société n'engage pas de dépenses d'exploration admissibles, elle sera tenue d'indemniser les détenteurs de ces actions de tous les impôts et autres frais occasionnés par le fait que la Société n'ait pas engagé les dépenses d'exploration requises.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société n'a reçu aucun montant (7 777 500 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017) à la suite de placements accréditifs.

La Société a renoncé à des déductions fiscales en rapport avec ces financements accréditifs et un passif lié aux actions accréditatives émises en 2017 totalisant 2 466 700 \$ qui a été enregistré au moment des émissions. La direction était tenue d'engager des dépenses d'exploration admissibles avant le 31 décembre 2018. Au 31 décembre 2018, la portion du passif lié aux actions accréditatives est amortie au complet (1 700 938 \$ au 31 décembre 2017).

Contrats de location

La Société loue ses bureaux en vertu d'un bail expirant en mars 2021. La Société loue un véhicule en vertu d'un bail venant à échéance en octobre 2020 ainsi qu'une licence en géotique qui expire en août 2021.

Les paiements minimaux futurs de location simple s'établissent comme suit :

	Paiements minimaux exigibles au titre de la location		
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total
	\$	\$	\$
31 décembre 2018	45 496	57 914	103 410
31 décembre 2017	39 496	87 410	126 906

Les frais au titre de la location comptabilisés au cours de l'exercice de présentation de l'information financière totalisent 39 496 \$ (42 988 \$ au 31 décembre 2017). Ce montant représente les paiements minimaux au titre de la location. Le contrat de location de la Société contient une option de renouvellement.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 (en \$ canadiens)

13. Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration, le président, le vice-président et le chef des finances. La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Avantages à court terme du personnel		
Salaires et honoraires incluant les primes et avantages	550 485	521 581
Coûts de la sécurité sociale et cotisations pour régime de retraite	44 904	47 779
Total des avantages à court terme du personnel	595 389	569 360
Rémunération fondée sur des actions-employés	414 440	491 054
Total de la rémunération	1 009 829	1 060 414

Au cours de l'exercice 2018, aucun des principaux dirigeants n'a exercé d'options attribuées dans le cadre des régimes de paiements fondés sur des actions (35 000 en 2017).

14. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice 2018, la Société a payé une somme de 2 635 \$ à la conjointe d'un administrateur à titre d'honoraires de consultant. Au 31 décembre 2018, cette somme a été comptabilisée dans les frais d'administration dans le compte de « développement des affaires » aux états des résultats et aucun montant n'est à payer.

15. Informations à fournir concernant le capital

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à disposer de liquidités suffisantes lui permettant de poursuivre sa stratégie de croissance interne et d'entreprendre des acquisitions ciblées. Elle gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions et acquérir ou vendre des propriétés minières pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière.

Le capital de la Société se compose de capitaux propres. Le capital de la Société est principalement affecté au financement des frais d'exploration et à des acquisitions de propriétés minières. Afin de gérer efficacement ses besoins en capital, la Société a mis en place une planification rigoureuse et un processus budgétaire pour l'aider à évaluer les fonds requis et s'assurer qu'elle a les liquidités suffisantes pour rencontrer ses objectifs au niveau des opérations et de la croissance.

La Société est confiante que sa situation actuelle de capital disponible et sa capacité de financement lui permettront de poursuivre les travaux d'exploration futurs et le développement de ses propriétés minières pour les 12 prochains mois.

La Société n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital, sauf si la Société clôture un financement accréditif pour lequel des fonds doivent être réservés pour des dépenses d'exploration. La Société n'a aucun fonds réservés à l'exploration au 31 décembre 2018 (4 327 388 \$ au 31 décembre 2017).

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres sont de 21 163 800 \$ (25 684 615 \$ au 31 décembre 2017).